

MAIRIE DE  
**L'ORBRIE**

21, rue du Docteur Audé  
85200 L'ORBRIE  
Tél. 02 51 69 06 72



**Conseil municipal du 29 juillet 2019**

Membres en exercice	14
Membres présents	10
Pouvoir	1
Votants	10 + 1 pouvoir

Le 29 juillet 2019, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 11 juillet 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Annie DUJARDIN, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON.

Excusés : Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Isabelle MINAUD.

Absente : Nathalie TALON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section C numéro 1098, situé 88 rue du Beauvoir, et sur l'immeuble bâti cadastré section C numéro 771, situé 64 rue du Docteur Audé ;
- **concernant** la relance de la consultation en vue d'aménager le lotissement communal « le Champ des Vignes », **décide** de retenir l'offre de l'entreprise BOBINEAU TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 57 108,09 € HT / 68 529,71 € TTC ;
- **définit** une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale, ayant pour objet de retirer les ouvrages abîmés, obsolètes ou qui n'ont pas de lectorat ; **précise** que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire ;
- **prend acte** de la suppression, par la Région, de la gratuité du transport scolaire des élèves dans le cadre des regroupements pédagogiques entre écoles ; **décide**, à la majorité, de prendre en charge le coût cette charge nouvelle supportée par les familles; **dit** que le remboursement s'effectuera a posteriori, en fin d'année scolaire, et concernera les élèves scolarisés au sein de l'école publique de l'Orbrie et ceux ayant leur domicile à l'Orbrie et empruntant la navette du RPI pour se rendre à l'école privée de Pissotte ; les frais d'inscription s'élèvent à 55 € par an et par élève transporté; la gratuité s'applique à partir du 3<sup>ème</sup> enfant transporté ;
- **accepte** les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la Commune de l'Orbrie dans le cadre de l'organisation de la navette scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal l'Orbrie-Pissotte, qui a pour objet de définir les missions de la Commune en qualité d'organisateur secondaire de transport scolaire ;
- **accepte** de renouveler le bail précaire entre la Commune de L'Orbrie et Monsieur Christian FERRU pour exploiter le local commercial à usage de bar restaurant, situé 5 rue du Lavoisier; **décide de maintenir** le loyer mensuel à 85 € HT ; **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat à compter du 10 octobre 2019 pour une durée d'un an ; **dit** que le prêt à usage gracieux de la licence 4 est également reconduit pour la même durée ;

- **approuve** la réalisation d'un aménagement de sécurité de type plateau surélevé sur la RD n°104 route de Pissotte ; **accepte** le plan de financement prévisionnel sur la base de l'estimation établie par l'Agence Routière Départementale qui s'établit à 30 450 € HT ; **sollicite** une subvention départementale au titre de la répartition du produit des amendes de police programme 2020 au taux de 35 %; **autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention ;
- **approuve** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019, et l'application du montant de l'attribution de compensation prévu dans celui-ci, soit 10 584 €;
- **donne** un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020 – 2025, sous réserve de conserver les objectifs de production de logements neufs définis dans le Plan Local d'Urbanisme communal approuvé par délibération du 5 avril 2018.
- **approuve** les acquisitions suivantes :
  - mobilier scolaire comprenant 8 chaises, 4 tables simples et 2 tables doubles 1 388,93 € TTC
  - mobilier de bibliothèque soit 3 bacs à albums à roulettes 1 778,12 € TTC
  - fourniture et pose d'appareils de fitness comprenant 3 agrès : 5 106,00 € TTC
    - 1 surf, 1 ski de fond, 1 rameur
- **approuve** les travaux neufs de réseaux électriques et d'éclairage public liés à l'aménagement du lotissement communal « le Champ des Vignes » ; **accepte** le plan d'avant-projet et la synthèse des prestations technique et financière proposés par le SyDEV pour un montant de participation estimé à 20 359 euros ;
- **approuve** les travaux d'enfouissement de la ligne HTA liés à l'opération d'aménagement du lotissement communal « le Champ des Vignes » ; **accepte** le plan d'avant-projet et la synthèse des prestations technique et financière proposés par le SyDEV pour un montant de participation estimé à 10 573 euros ;

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Visite de Madame la sous-préfète**

Madame Annick PÂQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte, effectuera une visite de l'Orbrie le **jeudi 29 août 2019**.

Au programme :

- rencontre avec les élus
- visite de l'usine BCF
- visite du centre bourg et des dernières réalisations
- présentation de l'activité de Christian FERRU et déjeuner sur place

#### **Elections municipales 2020**

Elles se dérouleront les **dimanches 15 et 22 mars 2020**.

La période de prise de candidature sera fixée localement par le préfet mais s'achèvera pour tous les candidats le jeudi 27 février.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer au scrutin devront être déposées au plus tard le 7 février 2020.

A L'Orbrie, le 5 août 2019

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

